Tribunal administratif du logement Québec

Amendement relatif au déguerpissement

Numéro de dossier

Numéro de demande

☐ 1863 RA
☐ 1863 DD
☐ 1863 D

ADRESSE DU LOGEMENT CONCERNÉ

N°	Rue	App.	Ville / Municipalité	Code postal

IDENTIFICATION DES PARTIES

Partie demanderesse 1 ☐ Locateur ☐ Locataire ☐ Autre (précisez)

Nom | Prénom

Partie demanderesse 2 ☐ Locateur ☐ Locataire ☐ Autre (précisez)

Nom | Prénom

Partie défenderesse 1 ☐ Locateur ☐ Locataire ☐ Autre (précisez)

Nom | Prénom

Partie défenderesse 2 ☐ Locateur ☐ Locataire ☐ Autre (précisez)

Nom | Prénom

Date de production de la demande originaire Année Mois Jour

OBJET DE L'AMENDEMENT

☐ Des dommages-intérêts : $

☐ Recouvrement du loyer dû au moment du départ du locataire : $

TOTAL 0,00 $

☐ Condamnation des défendeurs solidairement

☐ Intérêts et indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec

☐ Condamnation au paiement des frais

MOTIFS DE L'AMENDEMENT

☐ Le locataire a quitté sans droit le logement vers le Année Mois Jour

☐ Lors du départ du locataire, le loyer était impayé pour les mois de

ce qui représente la somme de $

☐ Le logement n'a pas été reloué.

☐ Le logement a été reloué pour le Année Mois Jour

Le locateur a subi les dommages suivants :

☐ Équivalent des mois de loyer perdus $

☐ Frais de publicité $

☐ Frais de dépistage $

☐ Frais d'énergie $

☐ Frais bancaires $

☐ Pertes et dégradations : $

☐ Autres : $

NOTIFICATION DE LA DEMANDE AUX AUTRES PARTIES

☐ Lors de sa notification, la demande sera accompagnée des pièces.

☐ Lors de sa notification, la demande sera accompagnée de la liste des pièces accessibles sur demande et sans frais aux autres parties.

Date de production

☐ Avocat ☐ Partie(s) demanderesse(s)

Année Mois Jour Lettres moulées Signature *

Année Mois Jour Lettres moulées Signature *

Code du préposé

*** Je comprends que ma demande est réputée être faite sous serment.***

Annexe pour renseignements supplémentaires ☐

AMENDEMENT

Aucun amendement n'est admis s'il est inutile ou contraire aux intérêts de la justice ou s'il en résulte une demande entièrement nouvelle sans rapport avec la demande originaire.

RENSEIGNEMENTS SUR LA NOTIFICATION

La partie demanderesse doit, **après la production de l'amendement au Tribunal administratif du logement**, en notifier une copie à chacune des parties.

La preuve de notification doit être déposée au dossier du Tribunal. Lors de la transmission de la preuve de notification au Tribunal, indiquez clairement sur chaque document le(s) numéro(s) de dossier(s) ainsi que le nom des parties concernées.

Veuillez noter que si l'amendement a pour but d'ajouter une partie, les règles encadrant la notification d'une demande s'appliquent en faisant les adaptations nécessaires eu égard à la nature de votre demande. À cet effet, nous vous référons aux informations apparaissant à l'endos de votre demande originaire.

La notification peut être faite par la poste recommandée, par l'huissier de justice, par la remise du document en mains propres par un service de messagerie, par un moyen technologique ou par tout mode approprié qui permet à celui qui notifie de constituer une preuve de la réception du document. Si la partie demanderesse ne réussit pas à notifier selon l'un ou l'autre de ces modes, le Tribunal peut, en tout temps, autoriser un autre mode de notification.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Vous devez aviser, sans délai, le Tribunal et les autres parties de tout changement d'adresse survenant pendant l'instance.

Une partie qui fait ainsi défaut d'aviser de son changement d'adresse ne peut demander la rétractation d'une décision rendue contre elle en invoquant le fait qu'elle n'a pas reçu l'avis d'audition si cet avis a été transmis à son ancienne adresse.